

ACTION URGENTE

EXTERNE ÉFRI - RI 970054 - MDE 15/07/97

RI 53/97

"**Avertissement:** Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer"

PRISONNIERS D'OPINION/PEINE DE MORT

RIRI Dhabihullah Mahrami
Musa Talibi

Londres, le 29 janvier 1997

Amnesty International est extrêmement préoccupée par le fait que Dhabihullah Mahrami et Musa Talibi risquent d'être très prochainement exécutés, leur condamnation à mort ayant été, selon certaines informations, confirmée par la Cour suprême.

Dhabihullah Mahrami et Musa Talibi appartiennent tous deux à la minorité religieuse baha'i, non reconnue en Iran. Plusieurs de s'être convertis à l'islam dans le passé avant d'embrasser à nouveau la religion baha'i, ils ont été condamnés à mort pour apostasie.

Dhabihullah Mahrami a été condamné à mort en janvier 1996 par le tribunal révolutionnaire de Yazd, au centre de l'Iran. Par la suite, sa condamnation a été infirmée par la Cour suprême. L'une des raisons invoquées aurait été que ce tribunal n'était pas compétent pour juger cette affaire, qui a été renvoyée pour réexamen devant une juridiction inférieure. Bien qu'Amnesty International n'ait pas eu connaissance de la date à laquelle avait eu lieu le nouveau jugement, des informations ont indiqué récemment que Dhabihullah Mahrami aurait été informé, oralement, que sa condamnation à mort avait été confirmée par la Cour suprême.

Musa Talibi a été arrêté en juin 1994 à Isfahan. Il a été condamné, en octobre 1994, à dix ans d'emprisonnement sous une inculpation inconnue qui pouvait avoir un lien avec ses convictions ou ses activités religieuses. Cette condamnation a été confirmée par la suite. Il fut cependant jugé à nouveau, en février 1995, après avoir interjeté appel; il fut alors condamné à dix-huit mois d'emprisonnement à compter de la date de son arrestation. Toutefois, selon certaines informations, l'accusation se serait opposée à cette sentence moins lourde, au motif que Musa Talibi était un apostat et que cet élément n'avait pas été pris en compte. Musa Talibi a été jugé à nouveau en juillet 1996, et condamné à mort. Son avocat a fait appel de cette condamnation, mais récemment, Musa Talibi aurait été, lui aussi, informé oralement de la confirmation de sa condamnation à mort.

Amnesty International pense que ces deux hommes sont des prisonniers d'opinion détenus uniquement en raison de leurs convictions religieuses. Elle lance un appel pour que leur condamnation à mort soit annulée et pour qu'ils soient libérés immédiatement et sans condition.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Bien que l'apostasie ne constitue pas une infraction aux termes du Code pénal iranien, les personnes qui appartiennent à une autre religion, se convertissent à l'islam puis reviennent sur leur conversion, peuvent être jugées et exécutées. Feu l'ayatollah Khomeini, guide spirituel de la République islamique d'Iran, qualifiait ces personnes « d'apostats nationaux ». Il avait indiqué dans ses écrits que, s'ils refusaient de se repentir, les apostats devaient être exécutés. Le système judiciaire en Iran considère les décisions édictées par des experts en droit religieux, notamment par des personnalités éminentes telles que feu l'ayatollah Khomeini, comme une source de droit parallèle aux lois votées par le Parlement.

La liberté d'avoir ou d'adopter la religion de son choix est prévue à l'article 15 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel l'Iran est un État partie. Le Comité des droits de l'homme (organe spécialisé des Nations unies, chargé d'interpréter le PIDCP) a reconnu expressément, en juillet 1995, que cet article entraînait le droit de changer de religion et excluait toute mesure de coercition qui porterait atteinte à ce droit, notamment l'usage de menaces de recours à la force ou de sanctions pénales.

La communauté baha'i n'a cessé d'être systématiquement harcelée et persécutée en Iran. Au moins 201 membres de cette communauté ont été exécutés, la plupart pendant les années 80, apparemment en raison de leurs croyances et de leurs activités religieuses. Deux autres Baha'is, Raghvan Khabajabadi et Bihnam Mithaqi, se trouvent actuellement dans le quartier des condamnés à mort en Iran.

La version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

SECTION RECOMMANDÉE : télégamme/téléfax/aérogramme/ lettre par avion (en français, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités iraniennes à annuler les condamnations à mort de Dhabihullah Mahrami et de Musa Talibi ;
- demandez que les deux hommes soient libérés immédiatement et inconditionnellement en tant que prisonniers d'opinion ;
- priez instamment les autorités de veiller, notamment en révisant la législation iranienne, à ce que personne à l'avenir ne soit condamné à une peine d'emprisonnement ou à la peine capitale simplement pour avoir exprimé de manière pacifique ses convictions religieuses.

APPÊLS :

1) Guide spirituel de la République islamique d'Iran
His Excellence Hajatollah Sayed Ali Rhamenzi
The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersecetion
Téhéran, République islamique d'Iran
Télégrammes : Hajatollah Rhamenzi, Téhéran, Iran
Formule d'appel : Excellence / Your Excellency

2) Président de la République islamique d'Iran
His Excellence Hojatoleslam Ali Akbar Hashemi Rafsanjani
The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersecetion
Téhéran, République islamique d'Iran
Télégrammes : Président Rafsanjani, Téhéran, Iran
Formule d'appel : Monsieur le Président de la République/Your Excellency

3) Ministre de la Justice
His Excellence Hajatollah Mohammad Yazdi
Ministry of Justice
Park-e Shahr
Téhéran, République islamique d'Iran
Télégrammes : Head of the Judiciary, Téhéran, Iran
Fax : 98 21 6465242
Formule d'appel : Monsieur le Ministre/Your Excellency

4) Ministre de l'Intérieur
His Excellence Mohammad Ali Besharati Jahromi
Ministry of the Interior
Dr Fatemi Avenue
Téhéran, République islamique d'Iran
Télégrammes : Minister of the Interior, Téhéran, Iran
Fax : 98 21 655 426/599 547/650205
Formule d'appel : Monsieur le Ministre/Your Excellency

COPIES :

- Ministre des Affaires étrangères
His Excellence Dr Ali Akbar Velayati
Ministry of Foreign Affairs
Sheikh Abdolmajid Keshk-e Mesri Avenue
Téhéran, République islamique d'Iran
Fax : 98 21 674790

- Président du Comité des droits de l'homme de l'Assemblée consultative islamique
Iman Khomeini Avenue
Téhéran, République islamique d'Iran

- Secrétaire du Comité islamique des droits de l'homme
Mr Hussein Farahi
Secretary, Islamic Human Rights Committee
PO Box 15165-157
Téhéran, République islamique d'Iran

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 20 MARS 1997, VÉRIFIEZ APRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR, MERCI.